

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
09/2026

Arrêté de circulation

Objet : élagage au lamier

L'an deux mille six, le vingt-quatre février,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 29 janvier 2026 de la Société AGERON BIEVRE ENTRETIEN sise 1210 quartier de Perretièrre – VIRIVILLE (38 980) en vue d'élaguer au lamier sur le chemin de la Briot, le chemin de la Tour, la RD 291, la route du Japin et le chemin de l'Eglise, à Murianette.

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société AGERON BIEVRE ENTRETIEN est autorisée à effectuer à partir du 24 février 2026, l'élagage au lamier, sur le chemin de la Briot, le chemin de la Tour, la RD 291, la route du Japin et le chemin de l'Eglise, pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée si besoin par la mise en place d'un alternat manuel.

La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société AGERON BIEVRE ENTRETIEN prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle plantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société AGERON BIEVRE ENTRETIEN.

ARTICLE 4 : L'entreprise AGERON BIEVRE ENTRETIEN devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5 : Le Maire et les Adjoints sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 24 février 2026

Le Maire, Cédric GARCIN

p/o M. Fernand AMBROSIANO, adjoint aux travaux

DESTINATAIRES :

- Société AGERON BIEVRE ENTRETIEN
- Mesdames et Messieurs les Adjoints
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

